

C'est pourquoi, même s'il faut s'attendre que les Nations Unies reçoivent certaines demandes relatives à des opérations de maintien de la paix, nous sommes d'avis que d'ici quelque temps la portée en sera limitée. Le champ en serait si restreint, croyons-nous, qu'il ne suffirait pas à lui seul à constituer une contribution valable au maintien de la paix et de la sécurité du monde. Admettons que le Canada cesse aujourd'hui pour demain de contribuer aux accords de défense collective, je ne peux vraiment pas croire en toute conscience que nous pourrions apporter une aide efficace à la sécurité du monde en limitant notre participation exclusivement aux opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, un mot au sujet de la thèse selon laquelle le Canada devrait réduire sa contribution aux accords de défense et consacrer les fonds ainsi épargnés à notre programme d'aide extérieure. Je ne voudrais pas vous donner l'impression que je mets en doute l'importance de l'aide extérieure. Le présent gouvernement a en effet augmenté sensiblement l'aide extérieure de notre pays au cours des dernières années. Cependant, un gouvernement responsable, cherchant à concilier des intérêts nationaux qui peuvent parfois se trouver en conflit, doit travailler à équilibrer les politiques destinées à promouvoir ces intérêts.

Je me demande si vous tous qui m'écoutez, êtes bien conscients des sommes considérables qui sont passées du budget militaire à celui de l'aide extérieure. En 1953, une tranche de 9 p. 100 du produit national brut était affectée à la défense. En 1966, ce pourcentage était réduit à moins de 3 p. 100. Au cours de la même période - de 1953 à 1966 - les crédits que le Canada a accordés aux programmes d'aide extérieure ont été décuplés et sont passés de 30 millions à un peu plus de 300 millions de dollars. Des changements de cette envergure ne vont pas sans d'importants changements d'équilibre et nous devons veiller à ce que cet équilibre ne s'altère pas de façon telle que le Canada ne s'acquitte pas de ses engagements pour la défense.

Le monde devient de plus en plus interdépendant. Qu'il s'agisse des grandes ou des petites puissances, la vogue est à la coopération et à l'interaction. Mais les politiques tendent plutôt à favoriser l'intérêt national. Il faut juger de l'efficacité des politiques nationales, moins par "l'indépendance" apparente dont on fait preuve que par le degré auquel on favorise dans l'ensemble le véritable intérêt national. Il ne fait certes aucun doute que c'est en contribuant à la défense de notre pays, de notre continent et de la communauté atlantique que nous jetterons les bases d'une politique étrangère qui est indépendante et efficace.